

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02645  
Numéro SIREN : 522 580 430  
Nom ou dénomination : 205 Corp.

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/013371

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/013371**  
n° de gestion : **2010B02645**  
n° SIREN : **522 580 430 RCS Lyon**

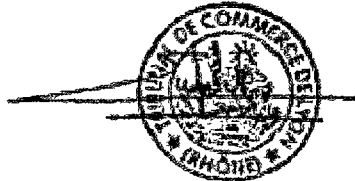
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 24/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

205 Corp. - Société par actions simplifiée  
24 rue du Commandant Faurax 69006 Lyon -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5245840

1

**BILAN - ACTIF**

13371

Désignation de l'entreprise : SAS 205 CORP. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 24 RUE COMMANDANT FAURAX 69006 LYON Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 5 2 2 5 8 0 4 3 0 0 0 0 2 6 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>31122018</u>		N-1 <u>31122017</u>	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	18 326	AC	4 581	13 745	15 272
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 852	AG	11 011	6 841	12 509
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	192 000	AK	36 296	155 704	167 704
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	51 982	AU	22 457	29 525	31 218
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	441	BI		441	243
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>280 601</b>	<b>BK</b>	<b>74 345</b>	<b>206 257</b>	<b>226 946</b>	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	23 908	BS		23 908	19 769
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	9 273	BY	328	8 945	19 490
	Autres créances (3)	BZ	3 683	CA		3 683	4 004
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	153 568	CG		153 568	69 284
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 821	CI		3 821	805
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>194 254</b>	<b>CK</b>	<b>328</b>	<b>193 926</b>	<b>113 352</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>474 856</b>	<b>IA</b>	<b>74 673</b>	<b>400 183</b>	<b>340 298</b>
	Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	441	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS 205 CORP.

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....22.500.....)	DA	22 500	22 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 250	2 250	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	26 052	26 052	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	134 728	74 860	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	185 530	125 662	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	160 471	176 874	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	5 932	5 753	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 762	20 508	
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 429	11 474	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	59	28	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	214 653	214 637		
Ecart de conversion passif * (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	400 183	340 298		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	70 949	54 232		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise .		SAS 205 CORP.				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
		FA		FB		FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*								
	Production vendue	} biens*	FD	11 509	FE	322	FF	11 831	11 193
			} services*	FG	234 568	FH	276 882	FI	511 450
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		246 077	FK	277 205	FL	523 282	364 679
	Production stockée*					FM	4 139	(6 135)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	12 332	1 200	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 359	752	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	5 984	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	541 114	366 480
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	215		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	249 391	189 843	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 000	3 022	
	Salaires et traitements*					FY	52 298	28 643	
	Charges sociales (10)					FZ	18 247	9 005	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	28 392	27 198	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
	Autres charges (12)					GE	5 320	3 948	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	357 863	261 658
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	183 251	104 822	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	2	61	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	2	61	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 126	3 507	
	Différences négatives de change					GS	157	548	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	3 283	4 055	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(3 281)	(3 994)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	179 970	100 828	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 205 CORP.** Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 062	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	2 062	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(2 062)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	22 450	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	366 541	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	291 682	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	74 860	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 359	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	5 977		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 936		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC	2 062			
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Cegid Group

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 004 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 004 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 004
Total	3 004

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéficiaires distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

## 205 Corp.

---

Société par actions simplifiée au capital social de 22.500 €  
Siège social à LYON (69006)  
24 rue du Commandant Faurax

522 580 430 RCS LYON

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE** **ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES** **DU 18 AVRIL 2019**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

#### **4ème résolution**

L'assemblée générale décide, sur proposition du président, que le bénéfice de l'exercice écoulé d'un montant de 134.728 € soit affecté de la façon suivante :

- à concurrence de 107.500 € au titre d'une distribution de dividendes ;
- à concurrence du solde, soit 27.228 €, au compte « Autres réserves ».

Ce dividende sera mis en paiement au siège social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis CGI, la présente distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes ont été les suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes par part
31/12/2017	33,27 €
31/12/2016	29,78 €
31/12/2015	31,56 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Pour copie certifiée conforme.  
Le président.

